RÈGLEMENT TROPHÉE DÉPARTEMENTAL JEUNES
SAISON 2025-2026

Article 1 : Lecture du règlement du TDJ

Il est demandé aux dirigeants de club concernés, aux entraîneurs, et aux responsables d'équipe désignés de lire attentivement ce règlement et d'en rendre compte aux jeunes constituant leur équipe.

Article 2 : Définition, nature et objectifs de la compétition

Le Trophée Départemental Jeunes (TDJ) est une compétition officielle qui oppose, sur plusieurs journées, des jeunes joueurs et joueuses (Minibad, Poussin(e)s, Benjamin(e)s, Minimes, Cadet(te)s et Juniors) licencié(e)s dans les clubs du Gers et des Hautes-Pyrénées affiliés à la FFBaD et au Comité 32-65 de Badminton.

L'objectif de cette compétition est à la fois de permettre aux jeunes joueurs (classés ou non classés) de faire des rencontres sur une journée (dans le week-end) mais aussi d'amener les joueurs débutants à connaître la compétition.

La participation aux rencontres du TDJ entraîne l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

Article 3 : Droits d'engagement

Un droit d'engagement individuel par joueur et par étape d'un montant de 5 € est à régler à chaque inscription.
Ce droit d'engagement individuel fera l'objet d'une facture globale regroupant les droits d'engagement individuel de chaque étape du TDJ.

Les droits d'engagement (par équipe et individuel) devront être réglés sur facture, en fin de saison.

Article 4 : Conditions de participation et inscriptions

On privilégiera l'inscription des joueurs dans leur catégorie d'âge. Cependant, l'inscription de joueurs surclassés est acceptée pour notamment compléter des effectifs défaillants.

La catégorie Minibad fera, dans la mesure du possible, l'objet d'une catégorie à part entière. Si le nombre de joueurs ou de joueuses n'est pas suffisant, les mini-badistes seront intégrés à la catégorie poussin(e)s.

Pour le CDJ, le jeune peut s'inscrire dans sa catégorie afin d'être champion du Gers Haute Pyrénées.

L'ouverture des inscriptions sera annoncée aux clubs par mail par le Comité.

S'il n'y a pas assez d'inscrits dans un tableau (3 minimum), les clubs concernés seront immédiatement informés de cette situation. Après consultation des clubs, le Comité 32-65 de Badminton pourra, soit supprimer cette catégorie, soit affecter l'effectif à d'autres catégories (surclassement obligatoire).

Article 5 : Déroulement de la compétition

1- Les rencontres se déroulent sous la forme d'un tournoi de SIMPLES et/ou de DOUBLES, filles et garçons.

Afin d'élaborer un palmarès complet, une attribution de points à l'issue de chaque journée sera effectuée selon le barème présenté à l'article 12.
Dans la mesure du possible, des matchs de classement seront organisés afin de déterminer les joueurs arrivés à la 3ème et la 4ème place (matchs organisés entre les joueurs éliminés en demi-finale).
Si l'échéancier ne le permet pas, ces places seront déterminées selon le système énoncé ci-dessous, à savoir le même que pour les places 5 et plus : classement établi selon le nombre de points marqués par le joueur durant la journée de compétition. En cas d'égalité, les joueurs obtiendront la même place et donc le même nombre de points pour le classement.
Le classement final doit respecter le stade d'avancée dans la compétition de chaque joueur : un joueur ayant atteint les 1/8 de finales ne peut pas être mieux classé que celui arrivé en 1/4.

2- Les étapes du Trophée Départemental Jeunes (TDJ) seront au nombre de quatre : trois étapes seront consacrées aux simples et une aux doubles.
Les étapes de simples seront qualificatives pour le Championnat Départemental Jeunes.
Les huit premiers de chaque catégorie pourront se qualifier pour le Championnat Départemental Jeunes, sous réserve de validation par le comité.
Le classement sera établi en fonction des performances cumulées des joueurs sur l'ensemble des trois étapes, conformément à l'article 12 du règlement.
Lors de l'étape dédiée aux doubles, des catégories intergenres pourront être constituées pour les catégories Poussin et Benjamin, afin de favoriser la participation.

Article 6 : Logiciel et organisation des tableaux

Le logiciel BADNET sera utilisé pour organiser les tableaux et compiler les résultats. Les règles de répartition des joueurs dans les tableaux seront conformes à celles prévues par la FFBAD (têtes de séries). Les sorties de poules seront faites en fonction du nombre d'inscrits dans le tableau.

Les résultats des matchs de 3ème et 4ème place seront compilés dans BADNET s'ils ont eu le temps d'être joués.

Article 7 : Encadrement des jeunes

Les jeunes inscrits à la compétition sont accompagnés par un adulte responsable de leur club ou un parent durant toute la journée.

Article 8 : Tenue des joueurs et des entraîneurs

La tenue des joueurs et joueuses doit être conforme aux règlements de la FFBaD. À savoir pour le haut, polo ou tee-shirt de badminton, et pour le bas, short ou jupe au-dessus du genou, baskets d'intérieur.

Le joueur doit disposer d'au moins deux raquettes, de sa bouteille d'eau et de sa boîte de volants pendant le match. Un joueur souffrant d'asthme est prié d'en informer le JA avant le début de la rencontre et d'amener sa ventoline ou tout autre médicament avec lui lors de chacun de ses matchs. Aucune sortie de terrain ne sera autorisée par le JA pendant un match.

Seuls les coachs (2 maximum et en tenue de sport) sont autorisés à accompagner et conseiller les jeunes joueurs pendant les temps de pause accordés lors d'un match.

Malgré son caractère officiel, les rencontres du TDJ doivent avant tout rester un moment de convivialité, de respect et de partage entre les équipes du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Article 9 : Comportement des joueurs et des entraîneurs

Le responsable de la rencontre et le JA doivent veiller au bon comportement des joueurs présents sur et en dehors du terrain.
Les jeunes joueurs doivent respecter le code des joueurs, sur et en dehors du terrain. Ce document officiel rédigé par la FFBAD est en possession du JA, affiché à l'entrée de la salle et a été envoyé aux dirigeants de clubs avant la 1ère étape de la compétition. Tout joueur y dérogeant par ses propos ou son attitude s'expose à des sanctions à l'appréciation du JA.
Le JA se doit d'intervenir sur tout geste anti-sportif (jet de raquette, injures, …) qu'il constate par un rappel à l'ordre dès la première entorse au règlement par un carton jaune. En cas de récidive, le joueur se verra sanctionné d'un carton rouge La pénalité finale (temps suspension du joueur) sera attribuée par la CRA, instance de la Ligue.

Les entraîneurs doivent respecter le code des entraîneurs, document officiel rédigé par la FFBAD en possession du JA ou affiché à l'entrée de la salle. Tout entraîneur y dérogeant par ses propos ou son attitude s'expose à des sanctions à l'appréciation du JA.

Article 10 : Dates et lieux des étapes du TDJ

Le calendrier des étapes sera déterminé par le Pôle Compétition du Comité 32-65 de Badminton en début de saison et en fonction des disponibilités des clubs et des salles. Il sera communiqué à tous les intéressés par courriel ou autre moyen de communication.
Les rencontres se déroulent sur une seule journée, le dimanche.

Article 11 : Déroulement des matchs / Juge-Arbitrage, Auto-Arbitrage, Arbitrage

Les rencontres du TDJ sont placées sous l'autorité du JA désigné par le Comité 32-65 de Badminton. La majorité des matchs se dérouleront en auto-arbitrage, sous sa responsabilité.

Les matchs des poussins seront arbitrés par des joueurs des catégories supérieures.
Lors des phases de poules, le gagnant du match qui vient de se finir sur le même terrain aura cette charge.
Lors des phases finales, le perdant de la rencontre qui vient de se terminer sur le terrain sera invité à arbitrer.
Dans le cas où ce point de règlement ne peut pas être appliqué, il sera demandé à un adulte « neutre », i.e. ne faisant partie d'aucun des clubs qui vont s'affronter, d'arbitrer.
Un rappel des règles applicables aux terrains poussin et mini-bad sera fait à l'arbitre volontaire par le responsable d'équipe ou le Juge-Arbitre.

Les matchs se déroulent selon les règles de la FFBAD.
Le temps minimum de repos de 20 minutes entre 2 matchs pour un joueur doit être respecté.

Article 12 : Barème :

L'attribution se fera suivant le barème défini dans badnet.

Article 13 : Prise en charge

Le Comité 32-65 de Badminton prendra intégralement en charge les frais de bouche du JA et des bénévoles affectés à la table de marque pour chaque journée (2 personnes maximum). Les frais de déplacement des JA seront à la charge du Comité 32-65 de Badminton.

Article 14 : Volants

Les matchs se joueront avec des volants conformes à la réglementation en vigueur à la FFBAD. Aucune marque ou série de volants n'est décrétée officielle pour cette compétition.

Les volants seront à la charge des joueurs ou de son club.

Les joueurs pourront choisir de jouer avec des volants en plastique tout en sachant que les volants en plumes sont fortement recommandés. Ces derniers seront privilégiés en cas de désaccord entre les joueurs.
Pour les joueurs ayant un niveau déjà assez élevé, il est conseillé de demander l'avis du JA en cas de litige sur la vitesse d'un volant.

Article 15 : Table de marque

La table de marque est tenue par les clubs avec l'aide des bénévoles du comité et du JA.

Les tableaux, poules et échéanciers seront disponibles sur badnet.
En cas de doute ou incompréhension, le joueur concerné est invité à s'adresser à son Responsable d'Équipe pour de plus amples explications.

Le Comité 32-65 de Badminton